

L'ONU, PLUS QUE JAMAIS INDISPENSABLE DANS LE MONDE PÉRILLEUX DES ANNÉES 2020



CHLOÉ MAUREL *

En novembre 2020, le président français, Emmanuel Macron, a affirmé que le Conseil de sécurité de l'ONU « ne produit plus de solutions utiles », estimant que « les cadres de la coopération multilatérale sont [...] aujourd'hui [...] bloqués ». Pourtant, l'ONU reste, aujourd'hui plus que jamais, dans notre monde instable et dangereux, dans nos démocraties fragilisées, bel et bien indispensable, et ce, par plusieurs aspects.

L'ONU, garante des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde

L'ONU est tout d'abord un garant des droits de l'homme, avec l'adoption depuis 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme puis de plu-

sieurs autres textes sur les droits humains, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979, pionnière pour l'époque, ou la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, ainsi que la Convention sur la protection de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, adoptée en 1990, et particulièrement progressiste.

Justement, concernant la France, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a, en novembre 2020, émis un avis critique sur le projet de loi sur la « sécurité globale » en préparation en France, pointant que ce projet de loi porte « des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et

* HISTORIENNE, SIRICE-UNIVERSITÉS PARIS I/PARIS IV.

deréunionpacifique ». Unetelle loi, si elle était adoptée, interdisant de filmer des policiers, et donc empêchant les citoyens de dénoncer des violences policières, et permettant la reconnaissance faciale des manifestants par des drones, placerait la France en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté par l'ONU en 1966.

Malgré ses limites (le Conseil de sécurité a tardé à se saisir de la crise du coronavirus, et les casques bleus de l'ONU n'ont pas pu intervenir en Syrie, du fait de la menace de veto russe), l'ONU reste indispensable et utile, notamment dans le domaine du désarmement.

Une action de longue haleine en vue du désarmement

Ainsi, en janvier 2021, est entré en vigueur le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ce traité complète l'arsenal juridique mis en place peu à peu par l'ONU dans le domaine du désarmement, après le Traité de non-prolifération (TNP) en 1968, le Traité sur les armes bactériologiques de 1973 et celui sur les armes chimiques de 1993.

Le TIAN est l'aboutissement d'une longue bataille,

qui remonte à 2017, lorsque son projet avait été approuvé à l'assemblée générale de l'ONU par 122 États. Pourtant, il n'a à ce jour été ratifié par aucune des puissances nucléaires comme la France, les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Inde, le Pakistan, Israël ou la Corée du Nord.

En 2017, la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN) a obtenu le prix Nobel de la paix. D'ailleurs, 76 % des Français sont aujourd'hui pour que la France se dirige vers un processus de désarmement nucléaire. Cela montre que les idées pacifistes promues par l'ONU se diffusent largement dans la population. À la place des sommes colossales consacrées à l'armement, les États devraient veiller à assurer la sécurité alimentaire pour tous les êtres humains.

Le programme alimentaire de l'ONU, acteur depuis près de 60 ans de la sécurité alimentaire

En 2020, c'est le programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU qui a obtenu le prix Nobel de la paix. Une récompense méritée pour ce programme qui agit depuis près de 60 ans en faveur de la sécurité alimentaire pour tous.

Le PAM a été créé en 1961 afin de lutter contre la faim

dans le monde. C'est la 12^e fois qu'une agence ou un dirigeant de l'ONU reçoit le prix Nobel, après notamment les casques bleus en 1988, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 2005, ou encore le Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) en 2007.

Ce programme apporte chaque année de l'aide alimentaire à près de 100 millions de personnes dans le monde, dans près de 80 pays. En 2019, il a fourni plus de 4 millions de tonnes de produits alimentaires. Son plus important terrain d'action actuellement est le Yémen où, depuis le début de la guerre civile commencée en 2015, la famine menace les deux tiers des 30 millions d'habitants. Le PAM agit actuellement dans 18 pays : outre le Yémen, ses terrains d'intervention majeurs sont aujourd'hui la République démocratique du Congo, le Mozambique, le nord du Nigéria, le Soudan du Sud et la Syrie, c'est-à-dire essentiellement des zones de conflits.

Le PAM est intervenu pour assister les populations lors des grandes famines de la seconde moitié du xx^e siècle, comme au Biafra (1967-1970), au Sahel (1968-1972), en Éthiopie (années 1980), en Somalie (1991-1992), etc. En 1973, le

PAM apporte une aide d'urgence par avion au Sahel : plus de 30 avions-cargos, fournis par 12 pays différents, sont mobilisés pour l'occasion de 1973 à 1976.

En 2002, le PAM entre au *Livre Guinness des records* comme la plus grande agence humanitaire mondiale, avec 14 500 employés. En décembre 2004, il lance une opération d'assistance humanitaire massive aux 14 pays, essentiellement asiatique, victimes du tsunami. En décembre 2010, il porte secours aux 4,5 millions de victimes du tremblement de terre en Haïti. Enfin, depuis 2011, il aide les victimes de la guerre civile en Syrie, et depuis 2014 les 3 millions d'Africains de l'Ouest affectés par l'épidémie d'Ebola.

Actuellement, alors que plus de 821 millions de personnes dans le monde souffrent de faim chronique, la situation est en aggravation du fait de la pandémie de Covid-19, et l'objectif « faim zéro » que l'ONU s'est fixé pour 2030 semble malheureusement hors d'atteinte : la pandémie de Covid a eu pour effet de faire baisser drastiquement les dons d'aide alimentaire. Le PAM s'alarme d'une possible « pandémie de la faim », qui s'ajouterait à la pandémie actuelle. Le rôle du PAM est donc crucial aujourd'hui et demain.

Agir pour la sécurité alimentaire des peuples va de pair avec l'objectif d'assurer leur santé.

L'OMS et l'idée progressiste que le vaccin contre la Covid doit être un bien public mondial

Dans le contexte de la crise du coronavirus, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont l'assemblée annuelle s'est virtuellement réunie en mai 2020, a déclaré que le futur vaccin contre cette pandémie devrait être un « bien public mondial », suite à l'initiative d'une douzaine de pays.

Le 4 juin 2020, António Guterres, le secrétaire général de l'ONU, a réaffirmé lui aussi à l'ouverture du sommet virtuel de l'Alliance pour le vaccin (Gavi), qui a réuni plus de 50 pays et plus de 35 chefs d'État et de gouvernement, que le futur vaccin contre la Covid-19 devra être « un vaccin pour les peuples », accessible à tous. À ce sommet, des donateurs, publics ou privés, ont fait des promesses de dons se montant au total à environ 8 milliards d'euros, dans le but d'intensifier la vaccination contre les principales maladies.

L'OMS a ainsi réussi à arracher un consensus international (malgré la défection des États-Unis, mais qui ne sera peut-être que provisoire) pour favoriser au mieux une production rapide de médicaments et de vaccins et assurer leur distribution équitable à tous les peuples du monde.

Les Nations unies se félicitent d'avoir pu lancer l'initiative ACT Accelerator (*Access to COVID-19 Tools*), un programme de collaboration mondiale de recherche, entre organisations internationales, institutions publiques et fondations privées.

Il est crucial aujourd'hui de soutenir les institutions de l'ONU, notamment l'Unesco, l'OMS et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour que s'impose la conception des connaissances scientifiques comme des biens publics mondiaux et pour mettre un frein à la privatisation galopante du savoir. Il faut que les détenteurs privés de brevets reversent une partie de leurs gains à la collectivité internationale.

Le rapport 2020 de la CNUCED 2020 sur les flux financiers illicites

Chaque année, 88,6 milliards de dollars, soit 3,7 % du Produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique, quittent le continent sous forme de fuite illicite de capitaux, selon le rapport 2020 de la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) sur le développement économique en Afrique, intitulé « Lutter contre les flux financiers illicites pour le développement durable en Afrique »

Un instrument onusien existe dans ce domaine : c'est la Convention des Nations unies contre la corruption, adoptée en 2003, et ratifiée aujourd'hui par 187 pays, ce qui en fait l'un des traités onusiens les plus ratifiés.

L'ONU appelle donc aujourd'hui à renforcer l'effort mondial de lutte contre la corruption, notamment « par la création d'organismes nationaux de lutte contre la corruption, par une coopération régionale entre ces organismes et en leur accordant l'autonomie, les ressources et les pouvoirs nécessaires pour prévenir les actes de corruption et en poursuivre les auteurs ».

Le rapport 2020 de la CNUCED émet des préconisations : il souligne l'importance de collecter des données commerciales plus nombreuses et de meilleure qualité pour détecter les risques liés aux flux financiers illicites. Pour mettre en œuvre ces préconisations, l'ONU a d'ailleurs mis en place en janvier 2020 un groupe d'experts de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières (FACTI).

Vers un changement d'attitude des États-Unis envers l'ONU ?

L'ancien président américain Donald Trump n'a cessé durant

son mandat de critiquer l'ONU, la raillant comme « une perte de temps », « un club où l'on passe du bon temps », et a accusé l'OMS d'être trop proche de la Chine. Il a même entamé les procédures pour retirer les États-Unis de l'OMS. Mais les choses sont en passe de changer : le nouveau président américain, Joe Biden, a promis, dès l'annonce de son élection en novembre 2020, de faire revenir les États-Unis dans l'Accord de Paris sur le climat, et entend faire coopérer son pays avec l'OMS. C'est un signe positif pour le multilatéralisme, incarné par l'ONU et par ses accords et conventions universels.

Conclusion

Tous ces aspects montrent bien l'imbrication étroite des problèmes sanitaires, alimentaires, et même géopolitiques. C'est pourquoi seule l'ONU, institution universelle, multilatérale, et agissant sur plusieurs domaines (la santé avec l'OMS, la culture et l'éducation avec l'Unesco, l'alimentation et l'agriculture avec la FAO, etc.), peut agir efficacement. Il est donc nécessaire que les États membres lui fournissent les financements nécessaires et lui donnent les moyens d'agir.